

**DÉCISION N°2021-488 DU 20 DÉCEMBRE 2021  
PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE**

La directrice générale de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision de délégation de signature-cadre en vigueur à la date de la présente décision,

**DÉCIDE**

**Article 1**

En l'absence de M. Tuan LE MINH, Directeur de programme sa signature est déléguée à M. Christophe AMAT, Directeur de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature du 22 au 24 décembre 2021 inclus.

**Article 2**

En l'absence de M. Tuan LE MINH, Directeur de programme sa signature est déléguée à M. Jonathan HUMEZ-BOUKHATEM, Directeur de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature du 27 au 31 décembre 2021 inclus.

La directrice générale par intérim,

  
**Anne-Claire NERON**